



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE
DE MANTES-LA-JOLIE

Bureau police générale
et cadre de vie

Mantes-la-Jolie, le

31 MAI 2010

Affaire suivie par Mme Brigitte MORO
☎ 01 30 92 85 35
@ : brigitte.moro@yvelines.pref.gouv.fr

BM/N° 2010/434

Monsieur le Président,

Vous avez adressé deux dossiers de déclaration d'installations classées pour l'environnement à madame la Préfète.

L'un concerne la rubrique 2515-2 de la nomenclature des ICPE et l'autre, la rubrique n° 2517-2.

Ces deux projets sont situés en zone N, grevé d'une protection « espace boisé classé » au plan local d'urbanisme de la commune de Vaux-Sur-Seine. Dans cette zone, ne sont pas autorisés les changements d'affectation ou d'occupation du sol, de nature à compromettre, la conservation, la protection ou la création d'un boisement en espace boisé classé, figurant comme tel au PLU.

En conséquence, il ne m'est pas possible de vous délivrer les récépissés de déclaration pour les installation classées envisagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet

Henri HEGAY

Monsieur Pascal PETITDIDIER
Président directeur général
Société Petitdidier et fils
2, bis, avenue du Général Leclerc
95 480 PIERRELAYE